



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 19 octobre 2012

Une sortie de crise constructive pour l'ensemble de la filière

Suite à la réunion de négociation du 19 octobre au Conseil Régional, entre Martinique Nutrition Animale et les éleveurs, Martinique Nutrition Animale s'engage à :

- **Réduire l'augmentation prévisionnelle du prix des aliments** de 20€, ramenant à 100€ /tonne les frais de fabrication proposés au lieu de 120€/tonne. Ce tarif sera appliqué à partir du 24 octobre 2012.
- **Ouvrir son capital** aux professionnels du secteur.

Sur les bases de cet accord, l'**AMIV** s'est engagée, avec l'accord des autres coopératives, à ne pas bloquer MNA et à poursuivre les réflexions entamées sur le partenariat.

Le principe de répartition de la répercussion de la flambée des prix des matières premières entre les différents maillons de la filière a également été abordé. Le Syndicat de la Grande Distribution, favorable à cette disposition, rendra sa position définitive dans les 15 jours.

Le Conseil Régional, pour sa part, est disposé à réaliser une expertise sur la qualité du process de fabrication de l'unité industrielle de MNA.

Il s'est proposé d'apporter une aide financière temporaire aux producteurs pour aider à passer cette période difficile.

Martinique Nutrition Animale, tient à remercier le Président Letchimy et ses équipes pour l'implication qui a été la leur durant le conflit.

Martinique Nutrition Animale rappelle :

- que la décision d'augmenter les prix de vente de l'aliment répond à **une logique de survie de l'entreprise**. L'augmentation du cours des céréales à l'échelle mondiale s'est en effet accélérée ces derniers mois. Le prix du maïs a ainsi augmenté de **34%** entre décembre 2011 et août 2012, celui du soja de **90%** et celui du blé de **45%**. La société, déjà fragilisée par un contexte économique difficile et un taux d'impayés s'élevant à 7.7 millions d'euros, souhaite avant tout préserver son

n.anglio 22/10/12 08:38

Supprimé: -

activité et collaborer de la manière la plus efficace possible avec l'ensemble des professionnels du secteur.

- que **le principe d'indexation** sur le coût des matières premières est le moyen d'assurer un prix juste aux éleveurs, tout en préservant les emplois de Martinique Nutrition Animale. Les hausses mais aussi les baisses seront directement répercutées sur le prix de vente des aliments. En choisissant ce principe d'indexation, l'ensemble de la filière contribueront à l'effort pour faire face aux variations des cours du marché des matières premières. Ce prix pourra se répercuter de manière marginale sur le consommateur, et permettre à l'ensemble de la filière de poursuivre son activité.
- qu'en acceptant la proposition du Président de la Région de permettre l'ouverture de son capital à l'ensemble des coopératives d'élevage, elle espère que ses intérêts convergeront désormais d'avantage avec ceux des coopératives, limitant ce faisant à l'avenir les tensions, et favorisant un développement plus efficace de la production locale.

Martinique Nutrition Animale

Avec **65 emplois directs** au sein de l'entreprise et une vingtaine d'emplois indirects générés, l'activité de Martinique Nutrition Animale est à son échelle un maillon du développement économique de l'île. **C'est l'intérêt du développement de la filière viande en Martinique qui a, depuis la création de l'entreprise, animé les choix d'investissement de l'entreprise MNA, au-delà des seuls intérêts économiques de l'entreprise.**

CONTACT PRESSE :

Arnaud Siriex

Directeur Général de MNA

0606 74 11 60